

## Asile

# Les renvois dans les Etats Dublin se compliquent

**La Suisse parvient de moins en moins à renvoyer les requérants dans le pays de premier accueil**

Lucie Monnat

En Europe comme en Suisse, les chiffres de l'asile prennent l'ascenseur. Conformément aux Accords de Schengen-Dublin, la Suisse a la possibilité de renvoyer directement les requérants qui ont déjà entamé une procédure d'asile dans un autre pays européen. Ainsi, quelque 40% des demandes d'asile présentées dans notre pays relèvent de la compétence d'un autre Etat Dublin.

Or la Suisse peine de plus en plus à renvoyer ces requérants dans les pays voisins, selon le rapport des migrations 2014 du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM), mis en lumière hier par la *NZZ am Sonntag*. En 2014, les autorités suisses ont déposé des demandes de prise en charge pour 14 900 personnes auprès d'Etats européens. Bien que la requête ait été acceptée dans 5642 cas, seuls 2638 transferts ont été effectués. Cela représente 17% des demandes, alors que ce taux s'élevait à 43% en 2013: sur les 9679 demandes, 4165 requérants ont été transférés dans l'Etat Dublin compétent.

Plusieurs facteurs expliquent ces chiffres. D'une part, de nombreux requérants tombent dans la clandestinité afin d'éviter leur transfert. D'autre part, les pays membres, en particulier l'Italie, ne jouent pas toujours le jeu, par exemple en ne relevant pas les



La présidente de la Confédération, Simonetta Sommaruga, qui gère l'asile, a emmené le Conseil fédéral visiter un centre de requérants jeudi passé à Riggisberg. KEYSTONE

empreintes de toutes les personnes débarquant en Sicile. Le SEM décrit la situation en des termes très diplomatiques. «Dans l'ensemble, la coopération avec les Etats partenaires fonctionne bien. Le système italien d'accueil et d'asile a toutefois été surchargé par la forte pression migratoire exercée sur le littoral italien. La coopération avec l'Italie, principal partenaire Dublin de la Suisse, a donc représenté une importante source de défis en 2014; pendant plusieurs mois, elle a même été fortement entravée.»

Le SEM a ainsi dû ouvrir 3000 procédures d'asile nationales supplémentaires. En tout, 19,2% des demandes d'asile ayant abouti à une décision ont fait l'objet d'une

procédure Dublin (contre 29,5% en 2013).

Thomas Hurter (UDC/SH), président de la Commission de la politique de sécurité du Conseil national, regrette que les Etats appartenant à l'espace Schengen-Dublin «jouent avec le feu»: «Les pays voisins, notamment l'Italie, flirtent avec les limites et respectent avec de moins en moins de rigueur les accords. Si tout le monde fait pareil, le système risque de s'effondrer, et cela ne profitera à personne», prévient le conseiller national. L'élU UDC reconnaît cependant que la Suisse possède des moyens de pression limités. «Il ne faut pas non plus que ces Etats oublient que nous participons de nombreuses manières à cet es-

pace, que ce soit au niveau financier ou du transport.»

## En dessous de la moyenne

La Suisse reste malgré tout, en comparaison européenne, relativement bien lotie. Par rapport au nombre total de demandes enregistrées en Europe, la part des demandes d'asile déposées en Suisse est passée à moins de 4%. Néanmoins, en proportion, le nombre de requérants qui déposent une demande d'asile en Suisse, soit 3 pour 1000 habitants, continue d'être supérieur à la moyenne européenne (de 1,2% en 2014). Etienne Piguet, professeur à l'Université de Neuchâtel et vice-président de la Commission fédérale pour les questions de migrations, estime pour sa part qu'il s'agit «d'un retour à la normale par rapport aux autres pays». Alors qu'en moyenne la Suisse est parvenue en 2014 à diminuer de 19% son effectif de requérants d'asile grâce à des renvois dans les Etats Dublin, ce taux varie entre 2,5% et 6,5% pour les pays comme l'Allemagne, l'Autriche et le Royaume-Uni. «En fait, la Suisse était à peu près la seule à utiliser cet outil, fait remarquer le spécialiste. Cela démontre que le système de Dublin ne peut pas fonctionner ainsi. L'Italie ne peut pas prendre tous les migrants en charge. L'Europe doit se mettre d'accord sur une clé de répartition, par exemple un ratio en fonction du nombre d'habitants.»

## Les perches du Léman se font rares

**La pénurie de poissons irrite les consommateurs et déçoit les pêcheurs. Une pénurie peut-être provisoire**

«Un client sur trois à qui on répond que nous n'avons plus de filets de perche du lac Léman renonce à sa réservation. Et certains nous raccochent au nez ou nous engueulent.» Olivier Dalmier, patron du Restaurant La Passade, à Perroy, est contrarié par ces clients irrespectueux. Il y a pénurie de perches dans le Léman et il n'y peut rien. Les pêcheurs aussi n'y peuvent rien. Et puis, fait-il remarquer, il y a d'autres poissons du Léman à déguster: la fêra et le brochet. Sans parler que les filets de perche de Pologne ou d'Irlande sont aussi très bons.

«Les clients qui ne mangent que des filets de perche nous pourrissent la vie», va jusqu'à dire le pêcheur professionnel Serge Guidoux. La pénurie s'est aggravée cette année. Un chiffre pour en donner la mesure: Jean-Pierre Manigley, pêcheur à Rolle, remonte 1 kilo de perches en une matinée, contre 15 à 18 kilos l'année passée à la même époque.

Conservateur de la pêche à l'Etat de Vaud, Frédéric Hofmann estime que le tonnage capturé ce printemps ne représente que le tiers environ de celui observé en 2013 sur le Léman. Il avance plu-



Jean-Pierre Manigley, pêcheur à Rolle, subit la pénurie. V.CARDOSO

sieurs hypothèses. Le lac a vécu un début d'année plus frais, donc la période de reproduction a environ deux semaines de retard. Il imagine comme tout à fait probable que les perches soient au rendez-vous dans quelques semaines. Il semblerait aussi, explique-t-il, que les bancs de perches se tiennent plus au large que par le passé, là où la nourriture serait plus abondante. Enfin, l'an dernier, on a constaté une forte mortalité de poissons juvéniles (1 an), sans pouvoir en déterminer la cause exacte.

L'expert se veut rassurant, souligne que le lac est en bonne

santé et appelle à un peu de patience: «La saison ne fait que commencer. Il y a fort à parier que nous ne tiendrons pas le même discours à la fin de l'été. Le bilan sera fait à la fin de l'année.»

Plus de 90% des perches servies autour du Léman proviennent de l'étranger, et une petite partie d'une pisciculture. Grosiste, Pascal Crottet importe du poisson de l'étranger. Il y a plusieurs provenances pour les perches. «En frais, la meilleure qualité arrive d'Irlande. On ne voit pas de différence avec la perche du Léman», avance-t-il. La Pologne et l'Estonie fournissent pour leur part de la perche fraîche et congelée. Des perches congelées arrivent aussi de la Russie et du Kazakhstan.

Pascal Crottet déplore le manque de transparence des restaurateurs: «Les clients ne sont jamais informés spontanément sur l'origine du poisson servi. Ce n'est pas normal!» Des clients sont trompés quand on leur ment sur l'origine exacte des perches; ou ils sont maintenus dans le flou quand on leur annonce: «Perches du lac ou de l'étranger.»

La pisciculture promet de satisfaire une partie de la demande. Mais la perche d'élevage n'est pas une mince affaire. C'est aussi compliqué que cultiver des morilles, assure un spécialiste.

Yves Merz

## Le malaise des profs de français alémaniques

**Les HEP se lamentent sur le niveau médiocre en français des candidats à son enseignement**

C'est une pierre noire de plus dans le pénible dossier des langues et de leur enseignement en Suisse. La Haute Ecole pédagogique (HEP) de Zurich, qui forme les futurs instituteurs zurichois, a constaté que beaucoup de candidats n'ont pas le niveau requis en français; ils se retrouvent dans une situation inconfortable pour enseigner cette langue, une partie de leur mandat.

Contesté dans des cantons alémaniques, l'enseignement obligatoire du français à l'école primaire dès la 7e année HarmoS reste l'objectif de la Conférence suisse des directeurs cantonaux publics. Or le niveau médiocre en français des enseignants est un obstacle identifié dans toujours plus de cantons.

Cité par *Le Matin Dimanche*, Christophe Suter, responsable du secteur linguistique de la HEP zurichoise, signale que, l'an dernier, 15% des candidats ont raté l'examen d'aptitude à l'enseignement du français.

La situation serait encore plus tendue à Berne. Pour s'inscrire à la HEP, il faut présenter son bac. Or les gymnasiens ont souvent une note finale médiocre dans cette matière. Daniel Steiner, directeur de l'Institut pour l'école préscolaire et primaire à la HEP de Berne, constate: «Nos expériences montrent que la majorité des étudiants ne sont pas à jour en français au début de leur cursus, ils ne disposent pas des compétences requises.»

Pour enseigner le français à l'école primaire, les enseignants alémaniques doivent maîtriser le niveau B2 en français, selon la typologie du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). L'étudiant en HEP doit être capable de composer une phrase complexe. Un jeune ayant passé son bac est censé y arriver, mais trop souvent ce n'est pas le cas. Les HEP bernoise et zurichoise proposent des cours de rattrapage. La HEP de Suisse du

«Il faut désormais investir davantage sur le français au gymnase»

Christophe Suter  
Chef du secteur linguistique, HEP-ZH

Nord-Ouest mise plutôt sur un stage pratique en Suisse romande. Mais un test d'admission à ce stage doit être réussi, et un candidat sur six l'aurait raté.

«Il faut désormais investir davantage sur le français au gymnase», exige Christophe Suter, de la HEP Zurich. D'autres se demandent si le temps n'est pas venu d'adapter l'ordonnance sur les examens de maturité fédérale. Pour l'instant, ce texte ne donne pas d'indications précises sur les compétences linguistiques à atteindre.

La Suisse n'a pas fini de gloser sur le gâchis que constitue, dans ce pays soucieux de son pluralisme, l'enseignement des langues nationales. **F.MX**

## Les cheminots suisses tirent le signal d'alarme

**La rationalisation du personnel aurait des effets négatifs. Il manquerait de techniciens compétents quand le trafic subit un bug**

Le Syndicat suisse des cheminots, SEV, hausse le ton après la panne ferroviaire de vendredi dernier, ce qui a mis à l'épreuve les nerfs des pendulaires de l'arc lémanique. La rupture d'un bras de suspension d'une ligne de contact à Allaman a eu des effets négatifs sur le trafic pendant plusieurs heures; les retards des trains ont perturbé le trafic voyageurs jusqu'à la lointaine ville de Zurich.

A la direction des CFF, qui évoque une sorte de fatalité dans un contexte où le trafic ferroviaire est plus dense que jamais, le SEV ap-

porte un autre coup de projecteur. Le syndicat reproche à la direction des CFF des décisions de centralisation du personnel technique qui empêchent les professionnels d'agir efficacement. Cité par *Le Matin Dimanche*, Peter Moor-Trevisan, porte-parole du SEV, estime que les perturbations auraient pu être maîtrisées plus vite si les équipes d'entretien du réseau ferroviaire étaient restées plus proches des gares.

A la suite de réorganisations, ces techniciens sont moins nombreux et ils doivent parcourir des distances plus grandes que par le passé pour intervenir. Le SEV reproche aux CFF une vision économe. Il appelle à recréer davantage de postes de techniciens disponibles, dans l'intérêt des usagers. **F.MX**

## Locataires Des baux de logements limités dans le temps

Des bailleurs, comme la Zurich Assurance, proposent des baux limités. Objectif: éviter les règles de protection contre les congés et les loyers abusifs. Bien que le Tribunal fédéral ait admis que la conclusion de contrats à la chaîne sans reconduction possible est susceptible de contourner les règles de protection contre les congés et les loyers abusifs, il n'a pas sanctionné cette pratique. Dans le canton de Vaud, des locataires ont gagné récemment devant le Tribunal des baux. Un autre recours est pendu au Tribunal cantonal. **ATS**

## Il a dit

«Les élections valaisannes de 2017 sont ma première priorité. Mais je garde à Berne toutes les portes ouvertes»

Christophe Darbellay  
Président du PDC suisse, dans un entretien avec la *NZZ*



## Molésion (FR) Un homme perd la vie dans un accident d'ULM

Les ULM (avions ultralégers motorisés) sont autorisés à voler en Suisse depuis le 1er juillet 2015. Quatre jours plus tard, l'appareil a fait sa première victime: un homme de 62 ans s'est tué dimanche matin au Molésion. Son engin s'est écrasé pour une raison encore inconnue contre une face de la montagne. L'appareil a heurté la montagne, à 10 mètres de la crête, avant de faire une chute d'environ 100 mètres. La Rega et les secours de Bulle (FR) se sont rendus sur les lieux, mais le pilote était déjà décédé. **ATS**